



## COMMISSION FUTSAL

### RÉUNION N°07

**Réunion du :** Vendredi 18 novembre 2022

**À :** 18h30 en téléphonie

**Présidence :** M. FACHTALI Mustapha

**Présents :** Mustapha FACHTALI, Olivier HERMINE, Mohamed MEGUEDMI, Sami OULHACI (District), Pierre-YVES BERNIER (CTD DAP),

**Invités :**

**Excusé(s) :**

### INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance



La commission approuve le PV N°6 du 07/11/2022 et passe à l'ordre du jour suivant :

- Suivi des compétitions
- Pratiques associées
- Evènements
- Informations diverses

## MISE EN PLACE DU CALENDRIER FUTSAL D1

### Reprise du calendrier général

	AOÛT			SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				JANVIER				FÉVRIER				MARS				AVRIL				MAI				JUIN															
DATES	20	27	03	10	17	24	01	08	15	22	29	05	12	19	26	03	10	17	24	01	07	14	21	28	04	11	18	25	04	11	18	25	01	08	15	22	29	04	11	18	25	01	08	15	22	29	01	06	13	20	27	03	10	17	24
SENIORS FUTSAL																																																							
COUPE FUTSAL																																																							

Une communication va être faite sur le site du district et les réseaux.

## SUIVI DES COMPÉTITIONS

### D1 FUTSAL

La commission constate les difficultés pour certains clubs d'avoir un terrain attribué pour le lancement de la compétition. La commission regrette l'absence ou le retard pris dans les démarches vis-à-vis de leur municipalité ou partenaires par les clubs.

#### Journée 3

- N° 25197936 : MVR Futsal 1 – EPM 1 : Demande de report ➔ **Remis au mercredi 14 décembre 2022 à 19h30.**
- N° 25197938 : MVR Futsal 2 – AFC Ste TULLE PIERREVERT 2 : 5-5 ➔ **Résultat homologué.**
- N° 25197939 : AFC Ste TULLE PIERREVERT 1 – Club District Futsal : Aucun attribution de terrain ➔ **Remis au lundi 12 décembre 2022 à 20h.**

#### Journée 4

- N° 25197941 : MVR Futsal 2 – AFC Ste TULLE PIERREVERT 1 : 4-7 ➔ **Résultat homologué**
- N° 25197942 : EPM 2 – MVR Futsal 1 : 7-6 ➔ **Résultat homologué**
- N° 25197943 : EPM 1 – AFC Ste TULLE PIERREVERT 2 : 7-5 ➔ **Résultat homologué.**

#### Journée 5

- N° 25197945 : EPM 1 – AFC Ste TULLE PIERREVERT 1 : 9-2 ➔ **Résultat homologué**
- N° 25197944 : AFC Ste TULLE PIERREVERT 2 – MVR Futsal 1 : 4-5 ➔ **Résultat homologué**
- N° 25197947 : EPM 2 – Club District Futsal 1 : ➔ **4-3 Résultat homologué.**



## PRATIQUES ASSOCIEES :

### Jeunes (U14 à U19)

La commission jeunes organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (table de marque, arbitrage, ...).

La pratique est proposée uniquement aux équipes U17 et U15 de niveau D2 et U15 à 8.

Programme des dates – **Besoins de 12 créneaux (1/2 journée)**

	03/12/2022 04/12/2022	10/12/2022 11/12/2022	07/01/2023 08/01/2023	04/03/2023 05/03/2023
U17 D2			1er tour	Finale
U15 D2			1er tour	Finale
U15 à 8	J1	J2	J3	J4

### Foot éducatif (U6 à U13)

La commission Foot éducatif organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (animation, table de marque, arbitrage, ...).

Programme des dates - **Besoins de 38 créneaux (1/2 journée)**

	07/01/2023 08/01/2023	14/01/2023 15/01/2023	21/01/2023 22/01/2023	28/01/2023 29/01/2023	04/02/2023 05/02/2023
U13		J1		J2	J3
U11		J1		J2	J3
U9	J1		J2		
U7	J1		J2		

### Féminines

La commission Féminisation organise la compétition. La commission Futsal participe à l'animation de la compétition (animation, table de marque, arbitrage, ...).

Un week-end est programmé (28/29 janvier) avec la pratique des jeunes le samedi et la coupe futsal féminine des Alpes lors d'un tournoi le dimanche. **Besoin de 4 créneaux (1/2 journée).**

## REPORT DE MATCH

Demandeur	Match	Date initiale	Horaire initial	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarque
District	N°25197928 EPM 1 – MVR Futsal 2	27/09/2022	19h30	<b>06/12/2022</b>	<b>19h30</b>	Pas d'accès à l'infrastructure
District	N°25197931 EPM 2 – AFC STP 1	29/09/2022	19h30	<b>08/12/2022</b>	<b>19h30</b>	Pas d'accès à l'infrastructure
AFC St TULLE PIERREVERT	N° 25197937 AFC STP 1 – Club District Futsal 1	02/11/2022	20h00	<b>12/12/2022</b>	<b>20h00</b>	Pas d'accès à l'infrastructure
District	N°25197934 EPM 1 – EPM 2	04/10/2022	19h30	<b>13/12/2022</b>	<b>19h30</b>	Pas d'accès à l'infrastructure
District	N°25197945 AFC STP 1 – EPM 1	16/11/2022	19h30	<b>15/11/2022</b>	<b>19h30</b>	Match inversé



## OBTENTION DES GYMNASES

### *Bilan*

Voici la liste des créneaux obtenus :

### *Démarches*

- Une communication officielle a été faite auprès des collectivités ayant des gymnases identifiés, avec copie adressée aux clubs.
- L'utilisation du réseau des clubs et du réseau des membres est à débiter également.
- Demander une validation écrite par la municipalité (ou le club si cela correspond à ses créneaux) par retour de mail à [secretariat@alpes.fff.fr](mailto:secretariat@alpes.fff.fr)

## EVENEMENTS

### *Nuit du Futsal*

Le projet porté par notre apprenti M.Benaïssa vise la promotion du Futsal au plus grand nombre.

**Principe** : Tournoi ouvert aux hommes âgés de 18 minimum, licenciés ou non.

**Date** : Samedi 17 décembre 2022 à Manosque (gymnase des Varzelles) de 18h à 02h.

**Responsabilité** : Les joueurs sont couverts par l'assurance du District dans le cadre d'une action promotionnelle. Néanmoins un certificat médical sera demandé ou à défaut une décharge signée par le joueur.

**Règlement** : Un travail est fait par la commission pour définir le règlement de la compétition. Les points de détails du règlement sont évoqués et aménagés.

**Communication** : La diffusion est déjà lancée.

**Arbitrage** : 4 arbitres (A.Maddour, C.Iliano, D.Keddim, M.Fachtali).

## INFORMATION DIVERSES

### *Guide interactif de la pratique futsal*

Un guide à destination des clubs futsal ou classique ayant un projet de création de section futsal est mis à disposition par la FFF. Une communication est faite auprès des clubs.

[https://media.fff.fr/uploads/documents/fff\\_guide\\_section\\_loisirs\\_club\\_2022\\_interactif\\_futsal\\_vf.pdf](https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_guide_section_loisirs_club_2022_interactif_futsal_vf.pdf)



### *Préparation de l'AG du District*

Une présentation des travaux du juriste est faite.

La commission valide les points modifiés. Ces derniers seront présentés aux clubs et soumis au vote lors de l'AG.

## COURRIERS RECUS

➡ RAS

### PROCHAINE RÉUNION

➡ Vendredi 9 décembre à 18h00 au siège du District (Tirage au sort des ½ de finale de la Coupe des Alpes de Futsal).

Représentant Commission Futsal

M.FACHTALI

Le Secrétaire de séance

M.MEGUEDMI

